

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 633

2 mars 2016

### SOMMAIRE

Alpha Group (SPF) S.A. ....	30384	Penny Global Holdings S.à r.l. ....	30369
Alpha Holdings Company S.à r.l. ....	30338	REIP P-second S.à r.l. ....	30342
Aretech SA ....	30383	Revology S.A. ....	30349
Ashford Investissements S.A. ....	30363	Sazele S.A. ....	30366
Baudes S.A. ....	30383	SGBTIF ....	30366
BioCellScreen S.A. ....	30383	Shipping and Industry S.A., S.P.F. ....	30367
Bob Gloesener S.à.r.l. ....	30383	Smogon S.A. ....	30367
Boltus S.A. ....	30364	SMYCO S.A. ....	30367
Cattleya Finance S.A. ....	30342	Soelan S.A. ....	30368
Celanese luxembourg S.à.r.l. ....	30355	SO.GE.FER (Luxembourg) S.A. ....	30368
Clariter IP ....	30342	Solimoes S.A., SPF ....	30368
Context S.à r.l. ....	30384	Spatialbit Consulting S.à r.l. ....	30362
ContourGlobal Bulgaria Holding S.à r.l. ....	30365	SSCP Plastics Holding SCA ....	30368
ContourGlobal Spain Holding S.à r.l. ....	30365	Starting Luxco S.à.r.l. ....	30369
ContourGlobal Terra Holdings S.à r.l. ....	30379	Stefana S.A. ....	30369
Direct Lending Investment S.à r.l. ....	30339	Tegeler Hoeft Berlin S.à.r.l. ....	30360
D.K.L. Air-Light S.à r.l. ....	30365	Tiercelet Real Estate S.à r.l. ....	30384
Enbridge Finance Luxembourg SA ....	30345	Treis Gestion S.A. ....	30384
Eustrade S.A. ....	30343	W2005 Christie S.à r.l. ....	30344
Fiduciaire Atten Sadiku & Associés S.à r.l. ....	30343	Webworld Company S.A. ....	30343
Firenze Finances ....	30384	Woodstar Investment S.A. ....	30344
P82 Charter Company S.A. ....	30379	Zagato S.à r.l. ....	30344

**Alpha Holdings Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 173.379.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze,

le neuf décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«WILONA GLOBAL S.A.», une société constituée et existant sous le droit panaméen, établie et ayant son siège social à East 54<sup>th</sup> Street, Arango-Orillac Building, 2<sup>nd</sup> Floor, PA - Panama-City (République du Panama), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Panama sous le numéro 508545,

ci-après désignée: «le mandant».

Lequel mandant est ici représenté par:

Monsieur Michele CANEPA, employé privé, avec adresse professionnelle au 10, Rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg,

ci-après désigné: «le mandataire»,

en vertu d'une procuration générale lui délivrée à Panama-City (République du Panama), le 31 mars 2011,

une copie de laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du mandant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec lui.

Lequel mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société «Alpha Holdings Company S.à r.l.» (la «Société») une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 10, Rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 173 379, a été constituée par acte notarié dressé le 05 décembre 2012 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 23 janvier 2013, sous le numéro 170 et page 8149 et dont ses statuts ne furent jamais modifiés depuis lors.

II.- Que le capital social souscrit et émis de la Société s'élève actuellement à vingt-cinq mille euros (25'000.- EUR) et se trouve représenté par vingt-cinq mille (25'000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune, chaque part sociale étant intégralement libérée en numéraire.

III.- Que le mandant était et est resté toujours depuis l'acte de constitution de la Société seul et unique propriétaire de toutes les vingt-cinq mille (25'000) parts sociales de la Société et qu'en tant qu'associé unique il a décidé de procéder à la dissolution immédiate de la susdite Société.

IV.- Que le mandant déclare expressément avoir pleine et parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

V.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'il, en tant qu'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autres engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les membres du Conseil de Gérance de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats en tant que gérants jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.

VIII.- Que le registre des associés nominatifs, s'il en existe un, a été annulé à partir de ce jour, en présence du notaire instrumentaire.

IX.- Que le mandant s'engage à payer tous les frais du présent acte.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. CANEPA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29537. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur* (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015206147/59.

(150233311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

**Direct Lending Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 192.199.

In the year two thousand fifteen, on the eleventh day of December,  
before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,  
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of DIRECT LENDING INVESTMENT S.A., a public company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 62, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 192.199 (the Company) and incorporated on 11 November 2014 pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3861 of 12 December 2014. The Company's articles of association (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Marc Loesch, notary residing at Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, on 10 July 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2875 page 137972 on 19 October 2015.

The Meeting was opened with Mr Charles MEEUS, private employee, residing professionally at L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté, in the chair.

The chairman appoints as secretary Mrs Marilyn KRECKÉ, private employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg and the meeting elects as scrutineer Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally at the same address.

The board of the Meeting having thus being constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the Meeting is the following:

*Agenda*

1. Removal of the nominal value of the shares;
2. Conversion of the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) into American Dollars (USD);
3. Increase from the share capital amounting to thirty-three thousand five hundred seven USD and ninety Cents (USD 33,507.90) by four hundred ninety-two USD and ten Cents (USD 492.10), in order that henceforth the share capital will amount to thirty-four thousand USD (USD 34,000.00) represented by thirty-one thousand (31,000.00) shares without nominal value.
4. Fixing of the nominal value of each share at one US Dollar (USD 1.-) and replacement of the thirty-one thousand (31,000.00) shares without a nominal value by thirty-four thousand (34,000.00) shares having a nominal value of one US Dollars (USD 1.-) per share;
5. Subsequent amendment to article 5 of the Company's Articles in order to reflect the above changes;
6. Conversion of all accounts in the books of the Company from EUR into USD;
7. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, acting individually, to record, on behalf of the Company, the conversion of the currency of the share capital of the Company, the setting of the par value of the shares at one US Dollar (USD 1.-) each; and
8. Miscellaneous.

II. That the sole shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to remove the nominal value of one euro (EUR 1.-) associated with each share, so that the share capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.00) is represented by thirty-one thousand (31,000.00) shares without nominal value.

*Second resolution*

The sole shareholder resolves to convert the currency of the subscribed share capital of the Company from Euros (EUR) into US Dollars (USD) at the exchange rate displayed on the website of the European Central Bank (<http://www.ecb.europa.eu/stats/exchange/eurofxref/html/eurofxref-graph-usd.en.html>) applicable as at 07 December 2015 and

according to which EUR 1 is the equivalent of USD 1.0809 (evidence of which has been given to the undersigned notary and will remain attached to the present deed), it being understood that the share capital of the Company is now set at thirty-three thousand five hundred seven USD and ninety Cents (USD 33,507.90) represented by thirty-one thousand (31,000.00) shares without nominal value.

*Third resolution*

The sole shareholder resolves to increase the share capital by an amount of four hundred ninety-two USD and ten Cents (USD 492.10) in order to bring it from its actual amount of thirty-three thousand five hundred seven USD and ninety Cents (USD 33,507.90) to an amount of thirty-four thousand US Dollars (USD 34,000.00) without issuing new shares but by increasing the par value of each share, in order that henceforth the share capital will amount thirty-four thousand US Dollars (USD 34,000.00) represented by thirty-one thousand (31,000.00) shares without nominal value.

*Fourth resolution*

The sole shareholder resolves to fix the nominal value of each share at one US Dollar (USD 1.-) and to replace the actual thirty-one thousand shares (31,000.00) without nominal value by thirty-four thousand (34,000.00) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-).

*Fifth resolution*

As a result of the above resolutions, the sole shareholder resolves to amend article 5 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.** The subscribed share capital is set at USD thirty-four thousand (34,000.00) consisting of thirty-four thousand (34,000.00) shares in registered form with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in article 22 below.”

*Sixth resolution*

The sole shareholder resolves to convert all accounts in the books of the Company from EUR into USD.

*Seventh resolution*

The sole shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, acting individually, to record, on behalf of the Company, the conversion of the currency of the share capital of the Company, the setting of the par value of the shares at one US Dollar (USD 1.-) each.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand seven hundred Euros (EUR 1,700.-).

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le onzième jour du mois de décembre,  
par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de DIRECT LENDING INVESTMENT S.A. une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 62, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192.199 (la Société) et constituée le 11 novembre 2014 suivant un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous numéro 3861, le 12 décembre 2014. Les statuts de la Société (ci-après les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Me Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, le 10 juillet 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous numéro 2875, page 137972, le 9 octobre 2015.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Charles MEEUS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, demeurant professionnellement à 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg et l'Assemblée désigne comme scrutatrice Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter:

Les actionnaires ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Suppression de la valeur nominale des actions;
2. Conversion de la devise du capital social de la Société de l'Euro (EUR) en Dollars Américains (USD);
3. Augmentation du capital social s'élevant à la somme de trente-trois mille cinq cent sept Dollars Américains et quatre-vingt-dix Cents (USD 33.507,90) de quatre cent quatre-vingt-douze USD et dix cents (USD 492,10), de manière à ce que dorénavant le capital social s'élèvera à la somme de trente-quatre mille Dollars Américains (USD 34.000,00) représenté par trente et un mille (31.000,00) parts sociales sans valeur nominale.
4. Etablissement de la valeur nominal de chaque action à la somme d'un Dollar Américain (USD 1,-) et remplacement de trente et un mille (31.000,00) actions sans valeur nominale par trente-quatre mille (34.000,00) actions ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune.
5. Modification subséquente de l'Article 5 des Statuts de la Société afin de refléter les changements ci-dessus;
6. Conversion de tous les comptes dans les livres de la Société d'Euros en Dollars Américains;
7. Modification du registre des actionnaires de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à chaque gérant de la Société, agissant individuellement, pour enregistrer, au nom de la Société, la conversion de la devise du capital social de la Société, l'établissement de la valeur nominale des parts sociales à un Dollar Américain (USD 1,00,-) chacune; et
8. Divers.

II. Que l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'actionnaire unique décide de supprimer la valeur nominale des actions, fixée à un Euro (EUR 1,-) par action, de façon à ce que le capital social de trente et un mille Euros (EUR 31.000,00) soit représenté par trente et un mille (31.000,00) actions sans valeur nominale.

#### *Deuxième résolution*

L'actionnaire unique décide de convertir la devise du capital social souscrit de la Société de l'Euro (EUR) en Dollars Américains (USD) au taux de change publié par la Banque Centrale Européenne (<http://www.ecb.europa.eu/stats/exchange/eurofxref/html/eurofxref-graph-usd.en.html>) applicable au 07 décembre 2015 selon lequel 1.- EUR équivaut à 1,0809 USD (dont la preuve en a été donnée au notaire instrumentant et restera annexée au présent acte) de façon à ce que le capital social de la Société soit dorénavant fixé à trente-trois mille cinq cent sept Dollars Américains et quatre-vingt-dix Cents (USD 33.507,90), représenté par trente et un mille (31.000,00) actions sans valeur nominale.

#### *Troisième résolution*

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social s'élevant à la somme de quatre cent quatre-vingt-douze USD et dix cents (USD 492,10), sans émission de nouvelles actions mais par augmentation du pair comptable de chaque action, de manière à ce que dorénavant le capital social s'élèvera à la somme de trente-quatre mille Dollars Américains (USD 34.000,00) représenté par trente et un mille (31.000,00) parts sociales sans valeur nominale.

#### *Quatrième résolution*

L'actionnaire unique décide de fixer la valeur nominale de chaque action à la somme d'un Dollar Américain (USD 1,-) et de convertir les trente et un mille (31.000,00) actions sans valeur nominale par trente-quatre mille (34.000,00) actions avec une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-).

#### *Cinquième résolution*

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'actionnaire unique décide de modifier l'article 5 des Statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à trente-quatre mille Dollars Américains (USD 34.000,00) représenté par trente-quatre mille (34.000,00) actions sous forme nominative ayant une valeur nominale de USD 1,- (un dollar) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pour être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires ordinaires statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après.»

*Sixième résolution*

L'actionnaire unique décide de convertir tous les comptes dans les livres de la Société de l'Euro en Dollars Américains.

*Septième résolution*

L'actionnaire unique décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à chaque administrateur de la Société, agissant individuellement, pour enregistrer, au nom de la Société, la conversion de la devise du capital social de la Société, l'établissement de la valeur nominale des actions à un Dollar Américain (1,- USD) chacune.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille quatre cents Euros (1.700.- EUR).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. Meeus, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 14 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/28625. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Référence de publication: 2015206509/181.

(150232182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

---

**Cattleya Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 153.930.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 1709 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015206344/9.

(150233212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

---

**Clariter IP, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 164.656.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 1721 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015206354/9.

(150232677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

---

**REIP P-second S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 139.338.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale de la société en date du 17 et du 18 décembre 2015*

L'assemblée générale de la Société a décidé de reconnaître et d'approuver le transfert de 94 parts sociales de la Société détenues par la société Sailing HoldCo I S.à r.l. ayant son siège social à 35, avenue Monterey L-2163 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 157645 à la société AG Saloon B.V., ayant son

siège social à 919 Prinsengracht 1017 Amsterdam, Pays-Bas et immatriculée au registre de commerce néerlandais sous le numéro 64530825.

L'assemblée générale de la Société a décidé de reconnaître et d'approuver le transfert de 6 parts sociales de la Société détenues par la société Sailing HoldCo II GmbH & Co. KG ayant son siège social à 61-63 Niedenau 60325 Francfort (Frankfurt am Main), Allemagne et immatriculée au registre de commerce auprès du tribunal d'instance de Francfort (Frankfurt am Main) sous le numéro HRA 46130 à la société Eurolinque Saloon Limited ayant son siège social à 57/63 Line Wall Road, Gibraltar et immatriculée au registre des sociétés à Gibraltar sous le numéro 113795.

L'assemblée générale de la Société prend acte de la démission de Monsieur Laurent Kind, administrateur de sociétés, résidant professionnellement à 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg de son mandat de gérant unique de la Société avec effet immédiat.

L'assemblée générale de la Société décide de transférer le siège de la Société du 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée générale de la Société a décidé de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la Société, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra pour approuver les comptes annuels du 31 décembre 2015:

- Monsieur Jean Baptiste Garcia, employé privé, résidant professionnellement à Prinsengracht 919, 1017KD Amsterdam, Pays-Bas;

- Monsieur Thomas Rowley, employé privé, résidant professionnellement à 23 Savile Row, W1S 2ET Londres, Royaume-Uni;

- Monsieur Fabrice Huberty, employé privé, résidant professionnellement à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Monsieur Fabrice Meeuwis, employé privé, résidant professionnellement à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 décembre 2015.

Référence de publication: 2015207226/36.

(150232753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

---

**Eutrade S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4023 Esch-sur-Alzette, 80, rue Jean-Pierre Bausch.

R.C.S. Luxembourg B 114.459.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016056641/10.

(160015969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

---

**Fiduciaire Atten Sadiku & Associés S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5969 Itzig, 83, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 176.782.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ATTEN SADIKU & ASSOCIÉS S.A R.L.

Référence de publication: 2016056654/10.

(160016904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

---

**Webworld Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 148.694.

---

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 22 décembre 2015*

Il résulte de cette assemblée générale que les mandats:

- des trois administrateurs à savoir Monsieur Jonathan BEGGIATO demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume, Maître Jean-Marc ASSA, demeurant au 19 rue Emile Lavandier, L-1924 Luxembourg et

Maître Valérie DEMEURE, demeurant à 1 rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg sont renouvelés jusqu'à l'assemblée statutaire de 2021;

- du commissaire aux comptes à savoir la société LE COMITIUM INTERNATIONAL SA, immatriculée au RCSL sous le numéro B83527, avec siège social à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume, est renouvelé jusqu'à l'assemblée statutaire de 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jonathan BEGGIATO / Jean-Marc ASSA

*Deux administrateurs*

Référence de publication: 2015213022/19.

(150238599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

---

**Woodstar Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 184.381.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 21 décembre 2015*

Après avoir approuvé les comptes de clôture liquidation et sur base des éléments en sa possession, l'associé unique prononce la clôture de la liquidation de la société au 21 décembre 2015

L'associé unique décide que les livres et les documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans au moins au siège social du liquidateur actuellement situé au 32, avenue Monterey L-2163 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015213031/14.

(150238521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

---

**W2005 Christie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 159.921.

—  
Constituée par devant Me Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 mars 2011, acte publié au Mémorial C n° 1441

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 18 décembre 2015*

L'assemblée du 18 décembre 2015 a décidé:

- de clôturer la liquidation de la société;
- de déposer et conserver les livres et documents sociaux pendant cinq ans au siège social de la Société qui se situe au 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

*Pour la Société*

W2005 Christie S.à r.l.

Marielle Stijger

*Gérant*

Référence de publication: 2015213035/20.

(150239287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

---

**Zagato S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 75.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxemborug, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 134.984.

—  
*Extrait des décisions prises par les associés en date du 23 décembre 2015*

1. Le siège social de la société a été transféré du 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, avec effet au 23 décembre 2015.



2. Le siège social de l'associé la société Mayfair Holding Company S.C.S. a été transférée du 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, avec effet au 23 décembre 2015.

3. La société Wisteria Investment Management Sàrl a démissionné de son mandat de gérant unique avec effet au 22 décembre 2015.

4. Monsieur Tobias STEMMLER, né le 18 juillet 1983 à Neunkirchen (Allemagne), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant, pour une durée indéterminée, avec effet au 23 décembre 2015.

5. Monsieur Harald THUL, né le 13 mars 1972 à Bonn (Allemagne), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant, pour une durée indéterminée, avec effet au 23 décembre 2015.

Luxembourg, le 24 décembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Zagato S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015213039/24.

(150238367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

**Enbridge Finance Luxembourg SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 176.754.

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of December.

In front of Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of Enbridge Finance Luxembourg SA, a Luxembourg public company limited by shares ("société anonyme"), having its registered office at 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 176.754 (the "Company").

The meeting is presided by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, with professional address in Pétange.

The chairman appoints as secretary Mrs Laetita ZUANEL, private employee, with professional address in Pétange.

The meeting elects as scrutineer Miss Marisa GOMES, private employee, with professional address in Pétange.

The chairman requests the notary to act that:

I. Enbridge Inc., a company existing under the Canada Business Corporations Act, having its registered office at Suite 3000, 425 - 1<sup>st</sup> Street SW, Calgary, Alberta T2P 3L8, Canada, and registered with Industry Canada under number 2276020, is the sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder").

II. The Sole Shareholder represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. The attendance list and the proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain hereto annexed to be registered with this deed.

III. The attendance list has been checked by the scrutineer, who has confirmed the capacity and the quality of the Sole Shareholder and the validity of the power of attorney granted by it under private seal, and it appears that (i) 7,712,058 (seven million seven hundred twelve thousand fifty-eight) ordinary shares with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each and (ii) 4,655,982 (four million six hundred fifty five thousand nine hundred eighty two) mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

IV.- The agenda of the meeting is the following:

*"Agenda*

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 828,000.- (eight hundred twenty-eight thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 12,368,040.- (twelve million three hundred sixty eight thousand forty United States Dollars) to USD 13,196,040 (thirteen million one hundred ninety-six thousand forty United States Dollars) by the issuance of 828,000.- (eight hundred twenty-eight thousand) new mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 689,172,000.- (six hundred eighty-nine million one hundred seventy-two thousand United States Dollars) to be credited to the preferred share premium account of the Company, out of which an amount of USD 828,000.- (eight hundred twenty-eight thousand United States Dollars) shall be allocated to the special reserve account of the Company, the whole to be fully paid up by a cash contribution;

3. Subscription and payment by the sole shareholder of the new mandatory redeemable preferred shares by a cash contribution;

4. Amendment of the first paragraph of article 5. of the articles of association of the Company;

5. Approval of the allocation of an amount of USD 82,800.- (eighty-two thousand eight hundred United States Dollars) to be taken out of the share premium account of the Company to the legal reserve of the Company; and

6. Miscellaneous.”

After the foregoing was approved, the Sole Shareholder declares the following:

*First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution:*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 828,000.- (eight hundred twenty-eight thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 12,368,040.- (twelve million three hundred sixty eight thousand forty United States Dollars) to USD 13,196,040 (thirteen million one hundred ninety-six thousand forty United States Dollars) by the issuance of 828,000.- (eight hundred twenty-eight thousand) new mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each (the “New MRPS”), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 689,172,000.- (six hundred eighty-nine million one hundred seventy-two thousand United States Dollars) to be allocated to the preferred shares premium account of the Company (the “Preferred Share Premium”), out of which an amount of USD 828,000.- (eight hundred twenty-eight thousand United States Dollars) shall be allocated to the special reserve account of the Company, the whole to be fully paid up by a cash contribution.

*Third resolution:*

It is resolved to accept the subscription and the payment of the New MRPS and the Preferred Share Premium by the Sole Shareholder through a cash contribution.

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, which declares to subscribe to the New MRPS.

The New MRPS and the Preferred Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder by a contribution in cash, evidence of which has been given to the undersigned notary through a banking certificate, who expressly acknowledges it.

*Fourth resolution:*

Further to resolution 2. above, it is resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company, so as to be read as follows:

“ **Art. 5.** The subscribed share capital shall be USD 13,196,040 (thirteen million one hundred ninety-six thousand forty United States Dollars) represented by (i) 7,712,058 (seven million seven hundred twelve thousand fifty-eight) ordinary shares with a par value of USD 1 (one United States Dollar) each (the “Ordinary Shares”) and (ii) 5,483,982 (five million four hundred eighty-three thousand nine hundred eighty two) mandatory redeemable preferred shares with a par value of USD 1 (one United States Dollar) each (the “MRPS” and/or the “Preferred Shares”, the Ordinary Shares and the Preferred Shares being individually referred to as a “Share” and collectively as the “Shares”).”

*Fifth resolution:*

It is resolved to take an amount of USD 82,800.- (eighty-two thousand eight hundred United States Dollars) out of the share premium account of the Company and to allocate it to the legal reserve of the Company which will therefore amount to USD 1,319,604.- (one million three hundred nineteen thousand six hundred four United States Dollars).

As a consequence of the foregoing resolution, the amount of the share premium of the Company amounts to USD 3,288,180,056.- (three billion two hundred eighty eight million one hundred eighty thousand fifty six United States Dollars).

*Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified that the conditions provided for in article 26 of the Law, have all been complied with.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present deed was drawn up in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, such proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le neuvième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Jacques Kessler, notaire établi à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Est tenue

une assemblée générale extraordinaire de Enbridge Finance Luxembourg SA, une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.754 (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange.

Le président désigne comme secrétaire Madame Laetitia ZUANEL, employée privée, demeurant professionnellement à Pétange.

L'assemblée générale nomme en qualité de scrutateur Mademoiselle Marisa GOMES, employée privée, demeurant professionnellement à Pétange.

Le président a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Enbridge Inc., une société existant selon le «Canada Business Corporations Act», ayant son siège social sis au Suite 3000, 425 - 1<sup>st</sup> Street SW, Calgary, Alberta T2P 3L8, Canada, immatriculée auprès de «Industry Canada» sous le numéro 2276020, est l'actionnaire unique de la Société (l'«Actionnaire Unique»).

II. Une liste de présence rend compte de la représentation de l'Actionnaire Unique ainsi que du nombre d'actions en sa possession. Ladite liste ainsi que la procuration, signées par la partie comparante et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

III. La liste de présence a été contrôlée par le scrutateur, qui a confirmé la capacité et qualité de l'Actionnaire Unique de la Société ainsi que la validité de la procuration qu'il a donné sous-seing privé et il apparaît que (i) 7.712.058 (sept millions sept cent douze mille cinquante-huit) actions ordinaires de la Société d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune et (ii) 4.655.982 (quatre millions six cent cinquante cinq mille neuf cent quatre vingt deux) actions préférentielles obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur l'ensemble des points de l'ordre du jour, desquels l'Actionnaire Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *«Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 828.000 USD (huit cent vingt-huit mille Dollars américains) de sorte à l'augmenter de son montant actuel de 12.368.040 USD (douze millions trois cent soixante huit mille quarante Dollars américains) à 13.196.040 USD (treize millions cent quatre-vingt-seize mille quarante Dollars américains) par l'émission de 828.000 (huit cent vingt-huit mille) nouvelles actions privilégiées obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 689.172.000 USD (six cent quatre-vingt-neuf millions cent soixante-douze mille Dollars américains) à porter au crédit du compte de prime d'émission des actions préférentielles de la Société, dont un montant de 828.000 USD (huit cent vingt-huit mille Dollars américains) sera affecté à la réserve spéciale de la Société, le tout devant être entièrement libéré par voie d'apport en numéraire;

3. Souscription et paiement par l'actionnaire unique des nouvelles actions préférentielles obligatoirement rachetables par voie d'apport en numéraire;

4. Modification du premier paragraphe de l'article 5. des statuts de la Société;

5. Approbation de l'affectation d'un montant de 82.800 USD (quatre vingt deux mille huit cent Dollars américains) à transférer du compte de prime d'émission de la Société à la réserve légale de la Société; et

6. Divers.»

Suite à l'approbation de ce qui précède, l'Actionnaire Unique de la Société déclare ce qui suit:

*Première résolution:*

Il est décidé que l'Actionnaire Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; l'Actionnaire Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et accepte en conséquence de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre établi que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Actionnaire Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Deuxième résolution:*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 828.000 USD (huit cent vingt-huit mille Dollars américains) de sorte à l'augmenter de son montant actuel de 12.368.040 USD (douze million trois cent soixante huit mille quarante Dollars américains) à 13.196.040 USD (treize millions cent quatre-vingt-seize mille quarante Dollars américains) par l'émission de 828.000 (huit cent vingt-huit mille) nouvelles actions préférentielles obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les «Nouvelles MRPS»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 689.172.000 USD (six cent quatre-vingt-neuf millions cent soixante-douze mille Dollars américains) à porter au crédit du compte de prime d'émission des actions préférentielles de la Société (la «Prime d'Emission des Actions Préférentielles»), dont un montant de 828.000 USD (huit cent vingt-huit mille Dollars américains) sera alloué à la réserve spéciale de la Société, le tout devant être entièrement libéré par un apport en numéraire.

*Troisième résolution:*

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement des Nouvelles MRPS et de la Prime d'Emission des Actions Préférentielles par l'Actionnaire Unique par le biais d'un apport en numéraire.

*Intervention - Souscription - Paiement*

Intervient ensuite l'Actionnaire Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé, déclarant souscrire aux Nouvelles MRPS.

Les Nouvelles MRPS et la Prime d'Emission des Actions Préférentielles ont été entièrement libérées par l'Actionnaire Unique par le biais d'un apport en numéraire, preuve ayant été donnée au notaire soussigné par le biais d'un certificat bancaire, qui le constate expressément.

*Quatrième résolution:*

En conséquence de la deuxième résolution ci-dessus, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société de sorte qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à 13.196.040 USD (treize millions cent quatre-vingt-seize mille quarante Dollars américains) représenté par (i) 7.712.058 (sept millions sept cent douze mille cinquante-huit) actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les «Actions Ordinaires») et (ii) 5.483.982 (cinq millions quatre cent quatre-vingt-trois mille neuf cent quatre vingt deux) actions préférentielles obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les «MRPS» et/ou les «Actions Préférentielles», les Actions Ordinaires et Actions Préférentielles étant individuellement dénommées «Action» et collectivement «Actions»).»

*Cinquième résolution:*

Il est décidé de prendre le montant de 82.800 USD (quatre vingt deux mille huit cent Dollars américains) du compte de prime d'émission de la Société et de l'affecter à la réserve légale de la Société dont le montant s'élèvera à présent à 1.319.604 USD (un million trois cent dix-neuf mille six cent quatre Dollars américains).

En conséquence de la résolution précédente, le montant de la prime d'émission de la Société s'élèvera à 3.288.180.056 USD (trois milliards deux cent quatre vingt huit millions cent quatre-vingt mille cinquante-six Dollars américains).

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié que les conditions prévues par l'article 26 de la Loi ont été observées.

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire des personnes présentes, le mandataire a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglais prévaudra.

Signé: Conde, Gomes, Zuanel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29699. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015206535/203.

(150232101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

---

**Revology S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 202.439.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth of December.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Nextstage S.A., a joint stock company, with registered seat at 45, avenue de La Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with The Companies and Trade register under n° B 171.906

here duly represented by its directors Mr. Stéphane ALLART, chartered accountant, with professional address at 45, avenue de la Liberté, L-1931, Luxembourg and Mr. Alexandre GUICHARD, director of companies, with professional address at 45, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Such appearing persons, in the capacity in which they act, have requested the notary to state the articles of incorporation of a company which they form as follows:

**Art. 1.** There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of “Revology S.A.” (herein after referred to as “the Company”).

The Company is established for an undetermined period.

The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

**Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies or foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The Company's purpose is to acquire and sell, auction, rent or otherwise distribute products and services of all types and descriptions on any and all websites of the Revology group and to conduct any commercial, industrial or financial operations that may in any way contribute directly or indirectly to such purpose. The Company shall manage the strategic decision-making related to the foregoing business, including as necessary the acquisition of inventory and the pricing of its products and services.

It may further conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may lend or borrow, with or without interests, in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The Company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 3.** The subscribed capital of the Company is set at NINE HUNDRED THOUSAND EURO (EUR 900,000.-) consisting of NINE HUNDRED THOUSAND (900,000) shares of a nominal value of ONE EURO (EUR 1.-) per share, entirely paid in.

The Company can acquire its own shares in the terms and under the statutory conditions if the Company has, to this end, distributable reserves for that purpose.

**Art. 4.** The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by law.

The Company will recognize only one holder per share. In case a share is held by more than one holder, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one holder has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

**Art. 5.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

**Art. 6.** The annual general meeting of shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting on the first Wednesday of June at 3pm. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law and by these articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex, telefax or email.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The shareholders are authorized to participate in a general shareholders' meeting by video conference or by way of telecommunications that enable their identification, and they are considered as being present for the conditions of quorum and majority. The method used has to satisfy technical characteristics guaranteeing an effective participation in the deliberations of the meeting, which must be broadcast in a continuous manner.

**Art. 7.** The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders of the Company.

In the event where the Company has one sole shareholder it can be managed by one Director.

The members of Board can or not being distributed in two categories, named respectively "Directors of category A" and "Directors of category B".

The Director(s) shall be appointed by the shareholders at the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six years and they shall hold office until their successors are elected. Their reelection is authorized.

In the event of a vacancy of the Board of Directors, the remaining Directors have the right to provisionally fill the vacancy; such decision is to be ratified by the next general meeting.

**Art. 8.** The Board of Directors may choose from among its members a Chairman, and may choose from among its members a Vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a Director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the general meeting of the shareholders.

The Board of Directors shall meet upon call by the Chairman, or two Directors, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex, telefax or email another Director as his proxy.

The use of the video conference and of conference call is authorized in as far as every participant is able to actively take part in the meeting, and in particular they are able to hear and to be heard by all other participating Directors and that those using this type of technology will be considered as being present at the meeting and will be authorized to take part in any vote via telephone or video.

Resolutions of the Board of Directors can be validly taken by circular way if they are signed and approved in writing by all the Directors personally (circular resolution). This approval can result from one or from several separate documents transmitted by fax or e-mail. These decisions will have the same effect and the same validity as decisions voted during a Board meeting duly convened. The date of these resolutions is deemed to be the date of the last signature.

**Art. 9.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law for the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the Board, Directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

**Art. 10.** The Board of Directors can deliberate and act validly only if the majority of the Directors are present or represented and, if Directors of category A and Directors of category B were appointed that, at least one Director of category A and one Director of category B are present or represented. The decisions of the Board of Directors are validly taken by a majority of the votes present or represented Directors and, if Directors of category A and Directors of category B were

appointed, these resolutions have to be approved by at least one Director of category A and one Director of category B. The minutes of the Board meetings will be signed by all the present Directors.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed by Directors of category A and Directors of category B, the Company will be bound by the joint signature of one Director of category A and one Director of category B.

In the event where the Company has one sole Director it will be bound by the signature of this Director.

**Art. 11.** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors ("commissaire aux comptes"), which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years. They are eligible for reappointment.

**Art. 12.** The accounting year of the Company shall begin on January 1<sup>st</sup> of each year and shall terminate on December 31<sup>st</sup> of the same year.

**Art. 13.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Board of Directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-in amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

**Art. 14.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 15.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

#### *Transitional provisions*

- 1) The first accounting year shall begin at the date of incorporation and shall terminate on December 31<sup>st</sup> 2016.
- 2) The first annual general meeting of the shareholders will be held in the year 2017.

#### *Subscription and payment*

The articles of association having thus been established, all the nine hundred thousand (900,000) shares have been subscribed by Nextstage S.A., prenamed and have been fully paid up by payment in cash so that the amount of nine hundred thousand Euros (EUR 900,000.-) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Expenses*

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand two hundred fifty Euro (EUR 2,250.-)

#### *General meeting of shareholder*

The above named Company, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of Directors is fixed at three and the number of the statutory auditors at one.
2. Are appointed as Directors:

- Mr Alexandre GUICHARD, director of companies, born on July 18<sup>th</sup>, 1971 in Lyon (France), residing professionally at 45, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

- Mr Stéphane ALLART, chartered accountant, born on February 19<sup>th</sup>, 1981 in Uccle (Belgium), residing professionally at 45, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

- Mr Pierre MESTDAGH, private employee, born on November 21<sup>st</sup>, 1961, in Etterbeek (Belgium) residing professionally at 45, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

3. Has been appointed statutory auditor:

The company "MAGISTER AUDIT SERVICES S.à r.l.", with registered office at 45, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Companies Trade Register Luxembourg under the n° B 183 813.

4. The term of office of the Directors and of the statutory auditor shall be of six years and shall end at the annual general meeting of shareholders to be held in the year 2021.

5. The Board of Directors is allowed to delegate the daily management's powers in accordance to article 9 of the by-laws.

6. The address of the Company is set at 45, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le seize décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Nextstage S.A., société anonyme, avec siège social au 45, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le n° B 171 906

Ici dûment représentée par ses administrateurs, Mr Stéphane ALLART, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 45, avenue de la liberté, L-1931 Luxembourg et Mr Alexandre GUICHARD, directeur de Sociétés avec adresse professionnelle au 45, Avenue de la liberté, L-1931, Luxembourg.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination «REVOLOGY S.A.»

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

L'objet de la Société est d'acheter et vendre, mettre aux enchères, louer ou distribuer par tout autre moyen des produits et des services de tout type et descriptions sur tous les sites web du groupe Revology, et d'effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qui peut de quelque manière que ce soit contribuer directement ou indirectement à l'accomplissement de cet objectif. La Société dirigera la stratégie décisionnelle concernant ces activités, ce comprenant au besoin l'acquisition de stock et la fixation du prix de ses produits et services.

Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 3.** Le capital social de la société est fixé à NEUF CENT MILLE EUROS (EUR 900.000,-), représenté par NEUF CENT MILLE (900.000) actions d'une valeur nominale de UN EUROS (EUR 1,-) chacune, entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi pourvu que la société dispose à cette fin de réserves distribuables à cet effet.

**Art. 4.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.



La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

**Art. 5.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

**Art. 6.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mercredi du mois de juin à 15 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax ou par email une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

**Art. 7.** La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Dans le cas où la société n'a qu'un seul actionnaire, elle peut être administrée par un administrateur unique.

Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Administrateurs de catégorie A» et «Administrateurs de catégorie B».

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou email un autre administrateur comme son mandataire.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

**Art. 9.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. Il pourra également

conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

**Art. 10.** Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée et, si des administrateurs de catégorie A et des administrateurs de catégorie B ont été nommés, que si au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil d'administration sont prises valablement à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés et, si des administrateurs de catégorie A et des administrateurs de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par tous les Administrateurs présents ou représentés à la réunion.

La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne (s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'administrateurs de catégorie A et d'administrateurs de catégorie B la Société sera engagée par la signature collective d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.

En cas d'administrateur unique, la société sera engagée par la signature individuelle de cet administrateur.

**Art. 11.** Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

**Art. 12.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 13.** Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2016.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2017.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés les neuf cent mille (900.000) des actions ont été souscrites par Nextstage S.A., précitée, et ont été entièrement libérées moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de neuf cent mille euros (EUR 900.000,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de deux mille deux cent cinquante euros (EUR 2.250,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

La personne ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
  2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
    - Monsieur Alexandre GUICHARD, directeur de Sociétés, né le 18 juillet 1971 à Lyon (France), avec adresse professionnelle au 45, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
    - Monsieur Stéphane ALLART, expert-comptable, né le 19 février 1981 à Uccle (Belgique), avec adresse professionnelle au 45, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
    - Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, né le 21 novembre 1961 à Etterbeek (Belgique) adresse professionnelle au 45, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.
  3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
 

La société à responsabilité limitée «MAGISTER AUDIT SERVICES S.à r.l.», ayant son siège social au 45, avenue de la liberté, L-1931 Luxembourg, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 183.813.
  4. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2021.
  5. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.
  6. L'adresse de la société est fixée au 45, avenue de la liberté, L-1931 Luxembourg.
- Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Stéphane ALLART, Alexandre GUICHARD, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 18 décembre 2015. Relation GAC/2015/11236. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015207248/352.

(150233069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

**Celanese luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.564.789.124,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 193.502.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth of November.

In front of Jacques Kessler, notary established in the city of Pétange.

There appeared

Celanese Holdings Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (“société à responsabilité limitée”), having its registered office at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 143.875, the sole shareholder of the Company (the “Sole Shareholder”),

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 13 Route de Luxembourg, L-4761 Pétange Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed “ne varietur” by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party hereby represented as described above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I. The appearer is the sole shareholder of “Celanese Luxembourg S.à r.l.”, a Luxembourg private limited liability company (“société à responsabilité limitée”), having its registered office at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 193.502, incorporated by a deed enacted by Maître Blanche Moutrier, notary public established in Esch-sur-Alzette, on 26 November 2014, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the “Mémorial C”) number 390, dated 2 February 2015 (the “Company”).

II. The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed enacted on 26 November 2015, by the undersigned notary.

III. That the 4,319,785,116 (four billion, three hundred nineteen million, seven hundred eighty-five thousand, one hundred sixteen) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each and representing the whole share capital of the

Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

IV. The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 245,004,008 (two hundred forty-five million, four thousand, eight Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 4,319,785,116 (four billion, three hundred nineteen million, seven hundred eighty-five thousand, one hundred sixteen Euros) to EUR 4,564,789,124 (four billion, five hundred sixty-four million, seven hundred eighty-nine thousand, one hundred twenty-four Euros) by the issuance of 245,004,008 (two hundred forty-five million, four thousand, eight) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each;
3. Subscription and payment by Celanese Holdings Luxembourg S.à r.l. of the new shares by a contribution in kind;
4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow the Sole Shareholder to examine carefully each document.

*Second resolution:*

It is resolved to increase the share capital of the Company with effect as of the date of these resolutions by an amount of EUR 245,004,008 (two hundred forty-five million, four thousand, eight Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 4,319,785,116 (four billion, three hundred nineteen million, seven hundred eighty-five thousand, one hundred sixteen Euros) to EUR 4,564,789,124 (four billion, five hundred sixty-four million, seven hundred eighty-nine thousand, one hundred twenty-four Euros) by the issuance of 245,004,008 (two hundred forty-five million, four thousand, eight) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "New Shares") in favor of the Sole Shareholder.

The subscription price for the New Shares (including the share premium) to be fully paid up through a contribution (the "Contribution") in kind of all the shares in Celanese Emulsions B.V., a private limited liability company organized under the laws of the Netherlands, having its registered office located at De Asselen Kuil 24, 6161 RD, Geleen, the Netherlands and registered with the Netherlands Chamber of Commerce Commercial Register under number 14036554 ("Emulsions BV"), and all of the issued and outstanding units of common interest in Celanese Mexico Holdings LLC, a limited liability company organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office located at 3411 Silverside Road Rodney Building #104, Wilmington, Delaware 19810 and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4315956 ("CMH").

*Third resolution:*

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares (including the share premium) referred to above by a contribution in kind with effect as of the date of these resolutions.

*Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, pre-named. The Sole Shareholder declares to subscribe the New Shares and to pay them (including the share premium) entirely by the Contribution.

The subscription price for the New Shares (including the share premium) has been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contribution.

*Description of the contribution*

All of the shares of Emulsions BV and CMH.

*Valuation*

The net value of the Contribution is EUR 471,735,218.04 (four hundred seventy-one million, seven hundred thirty-five thousand, two hundred eighteen Euros and four Cents).

Such evaluation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution dated 25 November 2015, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it with it to the formality of registration.

*Managers' intervention*

Thereupon intervene:

- Mr. Jean-François Findling, with professional address at 10-12 Boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, manager of category A;
- Mr. John Sutherland, with a professional address at 4a, rue Henri Schnadt. L-2530 Luxembourg, manager of category A;
- Mr. Ronnie D. Berry, with a professional address at 222 West Las Colinas Blvd., Suite 900N, Irving, Texas 75039, manager of category B; and
- Mr. Jiong (Thomas) Liu, with a professional address at 222 West Las Colinas Blvd., Suite 900N, Irving, Texas 75039, manager of category B.

all here represented by Mrs. Sofia Da Chao Conde, pre-named, in accordance with the provisions of the statement of contribution value established 25 November 2015;

acting in their capacity as managers of the Company, require the notary to act as follows:

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of the Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

The balance of EUR 226,731,210.04 (two hundred twenty-six million, seven hundred thirty-one thousand, two hundred ten Euros and four Cents) of the value of the Contribution exceeding the nominal value of the New Shares shall be allocated to the share premium account of the Company, out of the share premium, an amount of EUR 24,500,401 (twenty-four million five hundred thousand four hundred one Euros) shall be allocated to the legal reserve of the Company.

*Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company now composed of:

- Celanese Holdings Luxembourg S.à r.l.: 4,564,789,124 (four billion, five hundred sixty-four million, seven hundred eighty-nine thousand, one hundred twenty-four) shares.

The notary acts that the 4,564,789,124 (four billion, five hundred sixty-four million, seven hundred eighty-nine thousand, one hundred twenty-four) shares, representing the whole share capital of the Company are presented so that the meeting can validly decide on the resolution taken below.

*Fifth resolution:*

As a consequence of the foregoing resolutions, it is resolved to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

“ **Art. 6.** The company's corporate capital is fixed at EUR 4,564,789,124 (four billion, five hundred sixty-four million, seven hundred eighty-nine thousand, one hundred twenty-four Euros) represented by 4,564,789,124 (four billion, five hundred sixty-four million, seven hundred eighty-nine thousand, one hundred twenty-four) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.”

No other amendment shall be made to this article.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le trentième jour de novembre.

Par devant Jacques Kessler, notaire public établi à Pétange.

A comparu

Celanese Holdings Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 143.875, l'associé unique de la Société (l'“Associé Unique”),

ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 13 Route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique de "Celanese Luxembourg S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193.502, constituée par un acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, le 26 novembre 2014, publié au "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (le "Mémorial C") numéro 390, daté du 2 février 2015 (la "Société").

II. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu le 26 novembre 2015, par le notaire soussigné.

III. Que les 4.319.785.116 (quatre milliards trois cent dix-neuf millions sept cent quatre-vingt-cinq mille cent seize) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît avoir été dûment préalablement informé.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 245.004.008 EUR (deux cent quarante-cinq millions quatre mille huit Euros) afin de le porter de son montant actuel de 4.319.785.116 EUR (quatre milliards trois cent dix-neuf millions sept cent quatre-vingt-cinq mille cent seize Euros) à 4.564.789.124 EUR (quatre milliards cinq cent soixante-quatre millions sept cent quatre-vingt-neuf mille cent vingt-quatre Euros) par l'émission de 245.004.008 (deux cent quarante-cinq millions quatre mille huit) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune;

3. Souscription et paiement par Celanese Holdings Luxembourg S.à r.l. des nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

#### *Première résolution:*

Il est décidé que l'Associé Unique de la Société renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour de l'assemblée, et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

#### *Deuxième résolution:*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société avec effet à la date des présentes d'un montant de 245.004.008 EUR (deux cent quarante-cinq millions quatre mille huit Euros) afin de le porter de son montant actuel de 4.319.785.116 EUR (quatre milliards trois cent dix-neuf millions sept cent quatre-vingt-cinq mille cent seize Euros) à 4.564.789.124 EUR (quatre milliards cinq cent soixante-quatre millions sept cent quatre-vingt-neuf mille cent vingt-quatre Euros) par l'émission de 245.004.008 (deux cent quarante-cinq millions quatre mille huit) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales") en faveur de l'Associé Unique.

Le prix de souscription des Nouvelles Parts Sociales (et de la prime d'émission) devant être intégralement libéré au moyen d'un apport (l'"Apport") en nature de toutes les parts sociales de Celanese Emulsions B.V., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social sis au De Asselen Kuil 24, 6161 RD, Geleen, Pays-Bas et immatriculée auprès du registre de commerce de la chambre de commerce des Pays-Bas (Netherlands Chamber of Commerce Commercial Register) sous le numéro 14036554 ("Emulsions BV"), et de toutes les parts sociales (units of common interest) émises et circulations de Celanese Mexico Holdings LLC, une société à responsabilité limitée gouvernée par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au 3411 Silverside Road Rodney Building #104, Wilmington, Delaware 19810 et immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware (Secretary of State of the State of Delaware) sous le numéro 4315956 ("CMH").

#### *Troisième résolution:*

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales (et de la prime d'émission) dont il est fait référence ci-dessus au moyen d'un apport en nature avec effet à la date des présentes.

### *Souscription - Paiement*

L'Associé Unique déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales de la Société et les payer (ainsi que la prime d'émission) intégralement au moyen de l'Apport.

Le prix de souscription des Nouvelles Parts Sociales (et de la prime d'émission) a été intégralement libéré par l'Associé Unique au moyen de l'Apport.

### *Description de l'apport*

Toutes les parts sociales de Emulsions BV et de CMH.

### *Evaluation*

La valeur nette de l'Apport est de 471.735.218,04 EUR (quatre cent soixante-et-onze millions sept cent trente-cinq mille deux cent dix-huit Euros et quatre cents).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société par le biais d'une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 25 novembre 2015, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

### *Intervention des gérants*

Interviennent alors:

- M. Jean-François Findling, demeurant professionnellement au 10-12 Boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, gérant de catégorie A;

- M. John Sutherland, demeurant professionnellement au 4a, rue Henri Schnadt. L-2530 Luxembourg, gérant de catégorie A;

- M. Ronnie D. Berry, demeurant professionnellement au 222 West Las Colinas Blvd., Suite 900N, Irving, Texas 75039, gérant de catégorie B; et

- M. Jiong (Thomas) Liu, demeurant professionnellement au 222 West Las Colinas Blvd., Suite 900N, Irving, Texas 75039, gérant de catégorie B.

tous représentés par Mme Sofia Da Chao Conde, précitée, conformément aux dispositions de la déclaration sur la valeur de l'apport établie le 25 novembre 2015;

agissant en tant que gérants de la Société, requièrent du notaire d'acter ce qui suit:

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, acceptent expressément la description de l'Apport, son évaluation, et confirment la validité de la souscription et de la libération.

Le solde de 226.731.210,04 EUR (deux cent vingt-six millions sept cent trente-et-un mille deux cent dix Euros et quatre cents) de la valeur de l'Apport excédant la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales sera alloué au compte de prime d'émission de la Société, et de ce montant de prime d'émission, un montant de 24.500.401 EUR (vingt-quatre millions cinq cent mille quatre cent un Euros) sera alloué à la réserve légale de la Société.

### *Quatrième résolution:*

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent et l'Apport ayant été intégralement réalisé, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:

- Celanese Holdings Luxembourg S.à r.l. 4.564.789.124 (quatre milliards cinq cent soixante-quatre millions sept cent quatre-vingt-neuf mille cent vingt-quatre) parts sociales.

Le notaire acte que les 4.564.789.124 (quatre milliards cinq cent soixante-quatre millions sept cent quatre-vingt-neuf mille cent vingt-quatre) parts sociales, représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

### *Cinquième résolution:*

En conséquence résolutions précédentes, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à 4.564.789.124 EUR (quatre milliards cinq cent soixante-quatre millions sept cent quatre-vingt-neuf mille cent vingt-quatre Euros) représenté par 4.564.789.124 (quatre milliards cinq cent soixante-quatre millions sept cent quatre-vingt-neuf mille cent vingt-quatre) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.”

Aucune autre modification ne sera faite à cet article.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Pétange, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 décembre 2015. Relation: EAC/2015/28790. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015206346/248.

(150232074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

**Tegeler Hoefe Berlin S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 151.816.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth of November.

Before Maitre Martine SCHAEFFER, civil law notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, under-signed.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder (the "Meeting") of "Tegeler Hoefe Berlin S.à r.l." (the "Company"), a private limited liability company (Société à responsabilité limitée), organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg) under number B 151.816, incorporated by deed of Maitre Joseph Elvinger, notary, on March 4, 2010, published in the Luxembourg Memorial C number 819 on April 21, 2010, and whose Articles of Incorporation have been amended for the last time by a deed of the same notary dated September 27, 2010 published in the Mémorial C number 2446 on November 12, 2010.

There appeared:

EPISO Berlin S.à.r.l., a "Société à responsabilité limitée" with registered office at 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 154.214 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Alexandra FUENTES, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on November 27, 2015.

Which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has declared and requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.
- II. That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:

*Agenda*

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation);
2. Appointment of EPISO Berlin S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 16 Avenue Pasteur, L-2310, Luxembourg, as liquidator (the "Liquidator");
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
4. Discharge of the managers of the Company for the accomplishment of their respective mandates; and
5. Miscellaneous.

The Sole Shareholder passes the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint EPISO Berlin S.à r.l., with registered office at 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 154.214, as liquidator (The "Liquidator").



### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law").

The Sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorization of the general meeting of the sole partner. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorize the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the sole partner of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder decides to grant full and total discharge to the board of managers for the accomplishment of their respective mandates until today.

There being no further business on the Agenda, The Sole Shareholder was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed this original deed with us, the notary.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le trente novembre

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique (l'"Assemblée") de la société à responsabilité limitée "Tegeler Hoefe Berlin S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 16 Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B151.816, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 mars 2010, publié au Mémorial C N° 819 du 21 avril 2010, et dont les statuts ont été modifié pour la dernière fois en date du 27 septembre 2010, publié au Mémorial C N° 2446 du 12 novembre 2010.

A comparu:

EPISO Berlin S.à r.l., "Société à responsabilité limitée", avec siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.214 (l'Actionnaire Unique),

Ici représenté par Mme Alexandra FUENTES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 27 novembre 2015.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales du capital de la Société;
- II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

### *Ordre du jour*

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de EPISO Berlin S.à r.l., Société à responsabilité limitée avec siège social au 16 Avenue Pasteur, L-2310, Luxembourg, en tant que liquidateur (le "Liquidateur");
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs; et
5. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'Assemblée décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

### *Deuxième résolution*

L'Associé unique décide de nommer EPISO Berlin S.à r.l., avec siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.214, en tant que liquidateur (le "Liquidateur").

### *Troisième résolution*

L'Associé unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Associé unique décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale de l'actionnaire unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Associé unique décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Associé unique décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation l'actionnaire unique de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

### *Quatrième résolution*

L'Associé unique décide d'accorder pleine et entière décharge aux gérants pour l'exercice de leur mandat respectif jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Fuentes et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 07 décembre 2015. 2LAC/2015/27924. Reçu douze euros EUR 12,-

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Référence de publication: 2015207364/130.

(150233304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

---

### **Spatialbit Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6969 Oberanven, 43, Bei der Aarnesch.

R.C.S. Luxembourg B 171.325.

### DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le seize décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

Monsieur Patrick WEBER, Docteur en Systèmes d'Informations Géographiques, né à Luxembourg le 12 juin 1978, demeurant à 38, Rue Raymond Poincaré, L-2342 Luxembourg,

ici représenté par Monsieur Jean Claude Eugène Albert Robert WEBER, retraité, né à Luxembourg, le 7 septembre 1948, demeurant à L-6969 Oberanven, 43, Bei der Aarnesch, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1.- Que la société à responsabilité limitée «Spatialbit Consulting S.à r.l.», avec siège social à L-6969 Oberanven, 43, Bei der Aarnesch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 171.325, (ci-après dénommée la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, notaire de résidence à

Junglinster, en date du 23 août 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2484 du 5 octobre 2012. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

2.- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par vingt-cinq (25) parts sociales de cinq cents euros (500,- EUR) chacune.

3.- Que le comparant est seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4.- Que le comparant, agissant comme associé unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5.- Que le comparant se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- Que le comparant déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

7.- Que le comparant déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8.- Que le comparant déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres titres seront annulés.

9.- Que décharge est donnée au gérant de la Société.

10.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à L-6969 Oberanven, 43, Bei der Aarnescht.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à neuf cent vingt euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jean Claude Eugène Albert Robert WEBER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 18 décembre 2015. Relation GAC/2015/11237. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Référence de publication: 2015207283/49.

(150233082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

#### **Ashford Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 192.006.

L'an deux mil quinze, le huit décembre,

s'est tenue

pardevant le soussigné Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme ASHFORD INVESTMENTS S.A., avec siège à L-2163 Luxembourg, 29, Avenue Monterey, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 192006,

constituée sous la dénomination COLIBRI INVESTISSEMENTS S.A. aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 11 novembre 2014, publié au Mémorial C numéro 3834 du 11.12.2014 et dont les statuts ont été modifiés aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 22 octobre 2015, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Alexander CLAESSENS, économiste, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Manon HOFFMANN, employée privée, demeurant à Differdange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Véronique GILSON-BARATON, employée privée, demeurant à Garnich.

Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été paraphée «ne varietur» sera enregistrée avec le présent acte.

Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

1.- L'assemblée générale extraordinaire décide la mise en liquidation de la société.

2.- Est nommé liquidateur de la société: FARAFINA SECURIZATION S.A. avec siège à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, RCSL B 132721.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants de la loi modifiée sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation est requise.

Il peut dispenser Monsieur le Conservateur des Hypothèques à prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisie, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Il conserve tous pouvoirs que la loi, les statuts et l'assemblée générale lui a conféré.

3.- Le siège de la liquidation est établi à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, auquel siège tout le courrier de la société pourra être adressé à partir de ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 16.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentaire, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, tous ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. CLAESSENS, V. BARATON, M. HOFFMANN, C. MINES.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 11 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/39472. Reçu douze euros 12,-€.

*Le Receveur (signé): Paul MOLLING.*

Pour copie conforme,

Capellen, le 16 décembre 2015.

Référence de publication: 2015206233/51.

(150233223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

---

**Boltus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 123.714.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille quinze,

Le onze décembre,

Par devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange,

A comparu:

Monsieur Benoît Jacques Christophe DIGEON, employé privé, né à Amiens (France) le 13 novembre 1973, demeurant à L-5754 Frisange, 44, Op der Gëll,

actionnaire unique de la société anonyme «BOLTUS S.A.», avec siège social à L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol, ici représenté par Madame Cindy GOMES CORDEIRO, employée privée, demeurant professionnellement à L-3441 Dudelange, 61-63, avenue Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- que la société anonyme BOLTUS S.A., établie et ayant son siège social à L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 123 714, a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et des Associations, numéro 431 du 22 mars 2007,

- que le capital social de la société anonyme BOLTUS S.A. s'élève actuellement à trente-et-un mille deux cent cinquante euros (31.250.-€), représenté par deux cent cinquante (250) actions de cent vingt-cinq euros (125.-€) chacune, entièrement libérées,

- que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est le propriétaire de la totalité des actions de la société anonyme BOLTUS S.A.,

- que par la présente, le comparant, représenté comme dit ci-avant, prononce la dissolution et la liquidation de la Société, avec effet immédiat,

- que le comparant, représenté comme dit ci-avant, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme BOLTUS S.A., déclare que tous les actifs ont été réalisés et que tous les passifs de ladite Société ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés,

- que le comparant, représenté comme dit ci-avant, requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, il déclare irrévocablement assumer solidairement avec la Société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu,

- que l'activité de la Société a cessé au 30 novembre 2015; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif dont il déclare être le bénéficiaire économique et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée,

- que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire de la Société,

- qu'il sera procédé à l'annulation du registre des actions de la Société,

- que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société.

Et à l'instant la soussignée a présenté au notaire instrumentant le registre des actions qui a été annulé en sa présence.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

#### *Frais*

Les frais en rapport avec le présent acte sont à charge du comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. GOMES CORDEIRO, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29898. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* A. SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 18 décembre 2015.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2015206313/57.

(150232844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

#### **ContourGlobal Bulgaria Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 186.661.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 1730 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015206366/9.

(150233336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

#### **ContourGlobal Spain Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 186.508.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 1729 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015206368/9.

(150233260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

#### **D.K.L. Air-Light S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8379 Kleinbettingen, 9A, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 94.432.

#### CLÔTURE DE LIQUIDATION

#### *Extrait*

Il résulte d'un acte sous seing privé d'assemblée générale extraordinaire des associés (clôture de liquidation) de la société «D.K.L. Air-Light S.à r.l.», en date du 16 décembre 2015, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30652.

- que la société «D.K.L. Air-Light S.à r.l.» (la «Société»), société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 9A, rue de la Montagne, L-8379 Kleinbettingen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 94 432,

constituée originellement suivant acte notarié dressé en date du 05 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), le 6 août 2003, sous le numéro 816 et dont les statuts furent modifiés pour la dernière fois, suivant acte notarié reçu en date du 09 février 2009, lequel acte fut publié au Mémorial, le 27 mars 2009, sous le numéro 674,

se trouve à partir de la date du 16 décembre 2015 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 15 décembre 2015 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 9A, rue de la Montagne, L-8379 Kleinbettingen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 décembre 2015.

Référence de publication: 2015212227/28.

(150239151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

---

**Sazele S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 15, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 156.987.

*Extrait des décisions prises par voie circulaire par le Conseil d'Administration avec effet au 28 décembre 2015*

*3<sup>ème</sup> résolution:*

Conformément à la loi du 06 avril 2013 relatives aux titres dématérialisés, le Conseil d'Administration décide de nommer, avec effet immédiat, comme son seul «organisme de liquidation» la société anonyme LuxCSD S.A., avec siège social au 42, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg pour la dématérialisation de toutes ses actions représentatives du capital social.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SAZELE S.A.*

Référence de publication: 2015212855/15.

(150238080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

---

**SGBTIF, Société Anonyme.**

Siège social: L-1221 Luxembourg, 169, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 124.596.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société tenue le 11 décembre 2015*

*Résolution unique*

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Yves CACCLIN, employé privé, né le 17 septembre 1969 à Villerupt, domicilié professionnellement à Luxembourg au 11-13 avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg de son mandat d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration en date d'effet du 11 décembre 2015. L'Assemblée désigne à partir du 11 décembre 2015 Monsieur Patrick SABIA, né à Montegnée (Belgique) le 6 mars 1975, domicilié professionnellement à Luxembourg au 11-13 avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg en remplacement de l'administrateur et Président du Conseil d'Administration démissionnaire. Ses mandats d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration prendront fin lors de l'Assemblée Générale statutaire annuelle qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2015.

SGBTIF

Référence de publication: 2015212869/19.

(150238099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

---

**Shipping and Industry S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 36.086.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société SHIPPING AND INDUSTRY S.A., S.P.F. (en liquidation) tenue à Luxembourg en date du 28 décembre 2015 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1) La liquidation de la société a été clôturée.

2) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015212870/17.

(150239412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

---

**Smogon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 83.831.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 17 décembre 2015*

Madame Paola FERROLI, née le 11.04.1962 à SAN BONIFACIO (ITALY), domicilié privée au Piazza Delle Erbe 38, I-37121 VERONA (ITALY) est nommée nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Dante FERROLI décédé.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme

SMOGON S.A.

Alexis DE BERNARDI

*Administrateur*

Référence de publication: 2015212883/16.

(150238272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

---

**SMYCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 15, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 156.982.

*Extrait des décisions prises par voie circulaire par le Conseil d'Administration avec effet au 28 décembre 2015*

*3<sup>ème</sup> résolution:*

Conformément à la loi du 06 avril 2013 relatives aux titres dématérialisés, le Conseil d'Administration décide de nommer, avec effet immédiat, comme son seul «organisme de liquidation» la société anonyme LuxCSD S.A., avec siège social au 42, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg pour la dématérialisation de toutes ses actions représentatives du capital social.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SMYCO S.A.*

Référence de publication: 2015212885/15.

(150238079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

---

**SO.GE.FER (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 40.840.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 17 décembre 2015*

Madame Paola FERROLI, née le 11.04.1962 à SAN BONIFACIO (ITALY), domicilié privée au Piazza Delle Erbe 38, I-37121 VERONA (ITALY) est nommée nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Dante FERROLI décédé. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme  
SO.GE.FER. (LUXEMBOURG) S.A.  
Alexis DE BERNARDI  
*Administrateur*

Référence de publication: 2015212889/16.

(150238287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

**Soelan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 15, rue Astrid.  
R.C.S. Luxembourg B 156.986.

*Extrait des décisions prises par voie circulaire par le Conseil d'Administration avec effet au 28 décembre 2015*

*3<sup>ème</sup> résolution;*

Conformément à la loi du 06 avril 2013 relatives aux titres dématérialisés, le Conseil d'Administration décide de nommer, avec effet immédiat, comme son seul «organisme de liquidation» la société anonyme LuxCSD S.A., avec siège social au 42, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg pour la dématérialisation de toutes ses actions représentatives du capital social.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SOELAN S.A.*

Référence de publication: 2015212892/15.

(150238078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

**Solimoes S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 185.140.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 29 décembre 2015*

Après avoir approuvé les comptes de clôture liquidation et sur base des éléments en sa possession, l'associé unique prononce la clôture de la liquidation de la société au 29 décembre 2015;

L'associé unique décide que les livres et les documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans au moins au siège social du liquidateur actuellement situé au 32, avenue Monterey L-2163 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015212897/14.

(150238434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

**SSCP Plastics Holding SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 94.531.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

La liquidation de la société SSCP Plastics Holding SCA, décidée par acte du notaire Maître Joseph Elvinger en date du 28 décembre 2007, a été clôturée lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 30 septembre 2015.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social d'Alter Domus Luxembourg S.à r.l. au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.



Les sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux associés qui n'étaient pas présents à la clôture de la liquidation et dont la remise n'aurait pu leur être faite seront déposées à la Caisse de consignation de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Référence de publication: 2015212902/16.

(150239328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

---

**Starting Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 127.034,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 141.425.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 décembre 2015*

- La liquidation de la société STARTING LUXCO S.à r.l. est clôturée.
- Décharge est accordée au liquidateur et au commissaire de liquidation pour l'exécution de leur mandat
- Les livres et documents sociaux sont déposés au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Fait à Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Certifié sincère et conforme

Merlis S.à r.l.

*Le Liquidateur*

Référence de publication: 2015212903/18.

(150239242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

---

**Stefana S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-4940 Bascharage, 111-115, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 112.953.

Il résulte de lettre de démission datée du 28 décembre que:

- La société Douze Investments S.A. s'est démis de sa fonction de liquidateur, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015212906/11.

(150238640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

---

**Penny Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 202.462.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand fifteen, on the twenty-third day of the month of November,

Before Us Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

CJ Lux Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of USD 2,000,000 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 190.857 (the Sole Shareholder),

here represented by Mr. Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg (the "Proxy-holder"),

by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) which it deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

### **I. Name - Registered office - Corporate object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is “Penny Global Holdings S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. In the framework of its activity, the Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may act as general partner or manager of companies and entities in which it holds a participation or which are members of its group.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

### **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000), represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office of the Company and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

### III. Management - Representation

#### Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the Board). If the Company is managed by a board of managers, one or more class A manager(s) and one or more class B manager(s) will be appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not to be shareholders. In case of a sole manager, he/she will exercise the powers of the Board (the Sole Manager).

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

#### Art. 8. Powers of the Board.

8.1. All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object of the Company.

8.2. Special and limited powers may be delegated by the Board for specific matters to one or more agents.

#### Art. 9. Procedure and Representation.

##### 9.1. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required, if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if half of its members are present or represented, with such majority including at least one class A and one class B manager. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication initiated from Luxembourg allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

##### 9.2. Representation

The Company is bound towards third parties in all matters by the signature of its Sole Manager or, as the case may be, by the joint signatures of any class A manager and any class B manager, or, as the case may be, by the joint or single signature(s) of any persons to whom such signatory power has been validly delegated.

**Art. 10. Liability of the managers.** The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name and on behalf of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

### IV. Shareholder(s)

#### Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

##### 11.1 Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions if there are no more than twenty-five (25) shareholders (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2 Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

#### **Art. 12. Sole shareholder.**

12.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.1. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.2. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

#### **Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1<sup>st</sup>) of January and ends on the thirty-first (31<sup>st</sup>) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

#### **Art. 14. Statutory auditor (commissaire) and independent auditor (réviseur d'entreprises agréé).**

14.1. In accordance with article 200 of the Law, the Company needs to be audited by a statutory auditor (commissaire) only if it has more than twenty-five (25) shareholders. An independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) shall be appointed whenever the exemption provided by article 69(2) of the law of December 19, 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies, as amended, does not apply.

14.2. The shareholders appoint the statutory auditor(s) (commissaire(s)) and independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréés), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor(s) (commissaire(s)) and independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréés) may be reappointed.

#### **Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. They may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be declared and distributed by the Board, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of the shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realization of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non-waivable provisions of the Law.

### *Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2015.

### *Subscription and payment*

The Sole Shareholder, represented as stated above, subscribes to twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, and agrees to pay them in full by way of a contribution in cash in the amount of thirty thousand United States Dollars (USD 30,000), with the difference between the aggregate nominal value of the shares and the subscription price being allocated to the share premium account of the Company.

The amount of thirty thousand United States Dollars (USD 30,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, representing the entire subscribed and issued capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers (gérants) of the Company for an indefinite period:

#### *Class A managers:*

- Danielle Elisabeth Foley, attorney, born on May 15, 1982, residing professionally at 702, Crossroads Dr, Houston Texas 77079, United States of America, is appointed as class A manager of the Company for an indefinite period; and

- Robin Elizabeth Murray, accountant, born on September 16, 1965, residing professionally at 1026 Tulane Street, Houston Texas 77008, United States of America, is appointed as Class A manager of the Company for an indefinite period; and

#### *Class B managers:*

- Christian Wolfgang Schwab, manager, born on January 1, 1971 in Duisburg, Germany, residing professionally at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, is appointed as class B manager of the Company for an indefinite period;

- Carl Anders Peter Lundin, manager, born on September 10, 1976 in Kalmar, Sweden , residing professionally at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, is appointed as class B manager of the Company for an indefinite period; and  
- Virginia Strelen, manager, born on May 30, 1977 in Bergisch-Gladbach, Germany, residing professionally at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, is appointed as class B manager of the Company for an indefinite period.

2. The registered office of the Company is set at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with us, the notary, the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-troisième jour du mois de novembre,

Pardevant Nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

CJ Lux Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, ayant un capital social de USD 2,000,000 et enregistrée avec le Registre de Commerce et des Société Luxembourgeois sous le numéro B 190.857 (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg (le "Mandataire"),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

#### **I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "Penny Global Holdings S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra

aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut agir en tant que associé commandité ou gérant des sociétés et des entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie de son groupe.

3.5. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative avec une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un (1) associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil Luxembourgeois.

6.3. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société

## **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.**

7.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance (le Conseil). Si la Société est administrée par un conseil de gérance, un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B seront nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés. En cas de gérant unique, il/elle exercera les pouvoirs du Conseil (le Gérant Unique).

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une décision des associés.

#### **Art. 8. Pouvoirs du Conseil.**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Les pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par décision du Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

#### **Art. 9. Procédure et Représentation.**

##### **9.1 Procédure**

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions qui sont tenues dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration écrite à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la moitié de ses membres est présente ou représentée, une telle majorité incluant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication initié à partir de Luxembourg permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

## 9.2. Représentation

La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par la signature de son Gérant Unique ou, le cas échéant par les signatures conjointes de tout gérant de classe A et tout gérant de classe B, ou, le cas échéant, par la signature seule ou les signatures conjointes de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été valablement délégués.

**Art. 10. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom et pour le compte de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

## IV. Assemblée générale des associés

### Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

#### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) si le nombre d'associés de la Société est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont exposées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure indiqués dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées à la seconde Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.



#### **Art. 12. Associé unique.**

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est de un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultat, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

13.4. Le bilan et le compte de résultat sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

#### **Art. 14. Commissaire et réviseur d'entreprises agréé.**

14.1. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société doit être auditée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de vingt-cinq (25) associés. Un auditeur indépendant (réviseur d'entreprises agréé) est nommé à chaque fois que l'exonération prévue par l'article 69 (2) de la loi du 19 Décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, tel que modifiée, ne s'applique pas.

14.2. Les associés nomment le(s) commissaire(s) et le(s) réviseur(s) d'entreprises agréés, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) et le(s) réviseur(s) d'entreprises agréés sont rééligibles.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intermédiaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intermédiaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intermédiaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés, adoptée avec le consentement d'une majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

### **VII. Dispositions générales**

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un (1) original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sujet aux dispositions légales d'ordre public.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2015.

#### *Souscriptions et libération*

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trente mille dollars américains (USD 30.000), la différence entre la valeur nominale totale des parts sociales et le prix de souscription étant allouée au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant total de trente mille dollars américains (USD 30.000) est à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incomberont à la Société du fait de sa constitution s'élèvent à environ mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique, représentant la totalité du capital social souscrit et libéré, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une période indéfinie:

##### *Gérants classe A:*

- Danielle Elisabeth Foley, avocate, née le 15 mai 1982, résidant professionnellement au 702, Crossroads Dr, Houston Texas 77079, Etats-Unis d'Amérique, est nommée en qualité de gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée; et

- Robin Elizabeth Murray, comptable, née le 16 September 1965, residing professionally at 1026 Tulane Street, Houston Texas 77008, Etats-Unis d'Amérique, est nommée en qualité de gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée;

##### *Gérants classe B:*

- Christian Wolfgang Schwab, gérant, né le 1<sup>er</sup> janvier, 1971 à Duisburg, Allemagne, résidant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé en qualité de gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée;

- Carl Anders Peter Lundin, gérant, né le 10 Septembre, 1976 à Kalmar, Suède, résidant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé en qualité de gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée; et

- Virginia Strelen, gérant, née le 30 mai 1977 à Bergisch-Gladbach, Allemagne, résidant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée en qualité de gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée.

2. Le siège social de la Société est établi au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 27 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/37509. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Référence de publication: 2015207144/510.

(150233399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

---

**ContourGlobal Terra Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.648.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 1728 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015206370/9.

(150233191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

---

**P82 Charter Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.

R.C.S. Luxembourg B 202.435.

—  
STATUTS

L'an deux mille quinze.

Le onze décembre.

Par-devant Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme «STORE INVEST S.A.», établie et ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 94.789,

ici représentée par Maître André HARPES, avocat, demeurant professionnellement à L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge,

agissant en vertu d'une procuration donnée sous seing privé du 3 décembre 2015,

laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer en tant qu'associé unique ou avec toutes autres personnes qui deviendraient actionnaires de la société par la suite.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «P82 CHARTER COMPANY S.A.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navire opérant en haute mer, ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.

L'objet de la Société est encore l'acquisition, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles propres.

L'objet de la Société est encore la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de tout autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations et de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à CINQUANTE MILLE EUROS (50.000.- €) représenté par CINQ CENTS (500) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- €) chacune.

Les actions de la société sont uniquement des actions nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** Dans les présents Statuts, toute référence au Conseil sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-dessous) (dans le cas où la Société n'a qu'un seul administrateur) aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul actionnaire.

Aussi longtemps que la Société a un Actionnaire Unique, la Société peut être gérée par un Administrateur Unique qui n'a pas besoin d'être un actionnaire de la Société.

Lorsque la Société compte plus d'un actionnaire, la Société sera gérée par un Conseil composé de trois (3) administrateurs au moins qui n'ont pas besoin d'être des actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale devra nommer deux nouveaux membres du Conseil au moins en plus de cet Administrateur Unique. Le(s) membre(s) du Conseil sera (seront) élu(s) pour une durée n'excédant pas six ans et sera (seront) rééligible(s).

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Lorsqu'une personne morale est nommée en tant que membre du Conseil (la Personne Morale), la Personne Morale devra désigner un représentant permanent qui devra représenter la Personne Morale en tant qu'Administrateur Unique ou en tant que membre du Conseil conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil se réunira sur convocation du Président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation, lequel sera situé à Luxembourg.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un administrateur peut participer à une réunion du Conseil, et sera considéré comme ayant été présent en personne à une telle réunion, par conférence téléphonique, vidéoconférence ou autre moyen de communication similaire par lequel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés (ii) toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et communiquer entre elles, (iii) la transmission de la réunion est effectuée en continu et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer et la participation à une réunion par de tels moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

**Art. 8.** Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** La société sera engagée vis-à-vis des tiers

- par la signature de l'Administrateur Unique, en cas de désignation d'un administrateur unique,
- en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs,
- dans le cadre de la gestion journalière de la société par la signature de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée,
- par la signature du membre du conseil d'administration qui a obtenu par l'assemblée générale le pouvoir de signature individuelle,
- par la signature de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir,
- par la signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération. Les commissaires peuvent être révoqués à tout moment.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### Assemblée générale

**Art. 14.** S'il y a un associé unique, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires. En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires réunit tous les actionnaires.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Tout actionnaire peut participer à l'Assemblée générale par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par un moyen de communication similaire par lequel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre et communiquer entre elles, (iii) la transmission de l'assemblée est effectuée de façon continue et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer et la participation à une assemblée d'une telle façon équivaut à la participation en personne à une telle assemblée.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois de mai à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant au moins dix pourcent du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

#### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propriété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 9 novembre 1990 ayant pour objet la création d'un registre public maritime, s'appliqueront à la société sauf dans le cas où les présents statuts y dérogent.

### Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2016.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2017.

Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'associé unique statuant en lieu et place d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

### Souscription et paiement

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit par:

La société anonyme «STORE INVEST S.A.» avec siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur,	
cinq cents actions . . . . .	500
Total: Cinq cents actions . . . . .	500

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de CINQUANTE MILLE EUROS (50.000.- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de ce paiement a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

### Constatactions

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

### Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille six cents euros (1.600.- €).

### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant l'associé unique, représenté comme il est dit ci-devant, agissant en lieu et place d'une assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à un(1).

Est appelé à la fonction d'administrateur unique, son mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019:

- La société anonyme «YACHT REGISTRATION ASSOCIATES S.A.», établie et ayant son siège social à L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 109.178, désignant comme représentants permanents avec droit de signature individuelle:

- 1) Madame Nina MEYER, employée privée, demeurant professionnellement à L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.
- 2) Monsieur André HARPES, avocat, demeurant professionnellement à L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.

#### Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019:

- La société anonyme «COMPTABILUX S.A.», établie et ayant son siège social à L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 87.204.

#### Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge

DONT ACTE, fait et passé à Grevenmacher, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Harpes et J. Castel.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 14 décembre 2015. Relation: GAC/2015/10979. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

*Le Receveur (signé):* Schlink.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 21 décembre 2015.

J. Castel

*Le notaire*

Référence de publication: 2015207209/207.

(150232982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

---

**BioCellScreen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 188.630.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016056505/10.

(160016648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

---

**Bob Gloesener S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-7662 Medernach, 10, Halsbach.

R.C.S. Luxembourg B 149.260.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016056509/10.

(160016347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

---

**Baudes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1832 Luxembourg, 10, rue Jean Jacoby.

R.C.S. Luxembourg B 68.540.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Signature.

Référence de publication: 2016056520/10.

(160016365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

---

**Aretech SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 143.689.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016056494/10.

(160016479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

---

**Tiercelet Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9638 Pommerloch, 19, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 108.806.

Les comptes annuels au 31.12.14 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016056377/10.

(160015128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

---

**Treis Gestion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 142.807.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2016056383/10.

(160014994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

---

**Alpha Group (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 83.802.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2016.

Delphine Munier.

Référence de publication: 2016056489/10.

(160016393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

---

**Context S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 3, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 54.882.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016056586/10.

(160016346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

---

**Firenze Finances, Société Anonyme.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 34, Route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 187.503.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016056666/10.

(160016649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

---